

REGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2017 / 2018
ADDITIF N° 12

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 18 septembre 2017 à 15h00 au 28 septembre 2017 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de Jeu est ouverte uniquement aux majeurs.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec question.

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

50 participants seront tirés au sort à la fin de la Période de Jeu parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots

- **50 lots « 2 invitations pour assister à l'émission Virgin Radio du « World Tour de France » avec l'équipe de la matinale Virgin Tonic le 29 septembre 2017 entre 12h00 et 14h00 à Grenoble » pas de valeur marchande – hors commerce**

Le lieu exact de l'émission à Grenoble sera communiqué ultérieurement aux gagnants.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion de l'émission. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation de l'émission. Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur le lieu de l'émission par leurs propres moyens.

